

Original : anglais

Conclusions de la huitième conférence des Directeurs des pêches

**Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
www.spc.int/fame**



Conclusions de la huitième conférence des Directeurs des pêches

La huitième Conférence des Directeurs des pêches a eu lieu au siège de la CPS, à Nouméa, du 4 au 6 mars 2013.

La présidence a été assurée par le Directeur des pêches de la Polynésie française (M. Stephen Yen Kai Sun).

Cette conférence régionale réunit les Directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs délégués, et porte sur tout l'éventail de questions dont ils ont la charge ou pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins dispense des conseils et une assistance. La Conférence des Directeurs des pêches joue un rôle particulier en ce qu'elle fixe les orientations stratégiques du Bureau du Directeur, du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière de la Division.

Les participants à la Conférence ont jugé nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions sur lesquelles un consensus a pu être dégagé soit pour orienter la gestion du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, soit pour attirer l'attention d'organisations régionales et partenaires du développement, ou encore pour marquer leur accord sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes, et pour informer les membres du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA).

La Conférence a été officiellement ouverte par M. Jimmie Rodgers, Directeur général de la CPS. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Pêche côtière

1. prennent acte du manque de données dans le domaine de la pêche côtière, et prennent note des progrès accomplis par le Programme pêche côtière dans la mise au point de procédures harmonisées pour la collecte de données, de manuels sur les méthodes d'enquête et de systèmes de stockage des données. Ils demandent qu'une place prépondérante soit accordée à l'élaboration de pratiques et de formulaires harmonisés de collecte de données dans les prochaines demandes de financement.
2. reconnaissent que la sécurité alimentaire constitue un enjeu de plus en plus important dans les États et Territoires insulaires océaniques, notamment au vu des effets du changement climatique recensés dans les études, de la dégradation de l'environnement et de la croissance démographique. Cette question appelle une coordination stratégique efficace ainsi qu'une assistance à grande échelle de la part des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds et des organisations techniques, car l'absence de mesures de gestion adaptées ne fera qu'accentuer le déséquilibre observé.
3. encouragent le mouillage de dispositifs de concentration du poisson (DCP) afin de contribuer à combattre l'insécurité alimentaire et d'offrir des sources alternatives de protéines, en particulier dans les zones exposées à la ciguatera, et apportent leur soutien à l'assistance continue fournie par le Programme pêche côtière en matière de mouillage de DCP et de renforcement des capacités.
4. prennent acte de l'absence de mesures de gestion et de dispositifs d'application connexes dans la pêche côtière, et insistent sur la nécessité de renforcer la gestion dans les textes et la pratique, notamment par le renforcement des capacités.
5. expriment leur inquiétude concernant la hausse du nombre de cas de ciguatera, et reconnaissent qu'il est impératif d'intensifier les campagnes de sensibilisation et d'information sur ce sujet, ainsi que d'accroître les moyens consacrés à cette question. Ils suggèrent l'établissement d'un programme de certification destiné à distinguer les poissons attrapés dans des zones sans risque ciguatérique.
6. saluent l'assistance offerte par le Programme pêche côtière dans la mise en œuvre de projets de diversification des pêcheries, tels que le développement de la pêche du chipiloua commun, de petits pélagiques ou d'*Hyperoglyphe antarctica*, et constatent que ces activités, bien qu'elles ne soient pas viables pour l'exportation, peuvent convenir aux marchés nationaux.
7. reconnaissent la diversité des domaines d'intervention du Programme pêche côtière et suggèrent que les pays membres opèrent des choix judicieux lors de la formulation de requêtes.

8. appuient les travaux conduits par le Programme pêche côtière en vue de développer la pêche sportive et de créer de nouveaux produits, notamment des DVD sur la manipulation du poisson dans le cadre de la pêche sportive, ainsi que l'organisation de formations sur la manipulation du thon visant à obtenir une qualité sashimi à Tarawa.
9. invitent la CPS à poursuivre son programme d'assistance en faveur de l'élaboration de directives destinées à réglementer le commerce d'aquariophilie.
10. font part de leur satisfaction concernant la mise en place de nouvelles bases de données sur les ressources halieutiques côtières, et constatent que les serveurs par satellite dans les provinces périphériques permettront d'assurer la connexion avec un serveur principal au service central des pêches.
11. demandent que soit envisagée l'affectation d'un agent des programmes pêches à l'antenne régionale de la CPS aux États fédérés de la Micronésie, si les fonds requis pour ce poste peuvent être mobilisés.
12. soulignent la nécessité de mettre davantage l'accent sur les ressources côtières, compte tenu de leur importance pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à l'échelon national.
13. réaffirment la nécessité de trouver des fonds afin de créer un poste de chargé de la biosécurité au sein de la Section aquaculture de la CPS.
14. adhèrent au projet de consultation sur la culture aquaponique que le Programme pêche côtière entend tenir prochainement.
15. se déclarent favorables aux partenariats entre les secteurs public et privé, tout particulièrement dans le secteur aquacole. Ils estiment que la CPS pourrait jouer un rôle clé en tendant des passerelles entre des partenaires publics et privés potentiels dans ce secteur.
16. reconnaissent la nécessité d'appuyer le développement des associations de pêcheurs dans certains États et Territoires insulaires océaniques, et appellent au renforcement de la formation économique.
17. réaffirment l'intérêt qu'ils portent aux travaux relatifs aux installations de traitement des déchets de poisson, avant tout à la viabilité économique de ce type d'activité.

Pêche hauturière

18. réaffirment de manière générale leur appui aux activités d'évaluation des stocks pélagiques conduites par le Programme pêche hauturière de la CPS, au rôle de soutien assuré par le Programme aux échelons régional, sous-régional et national, ainsi qu'au modèle SEAPODYM comme outil de prévision. Ils font part de leur satisfaction concernant l'ajout d'informations économiques dans les analyses prospectives, et encouragent l'intégration d'indicateurs économiques supplémentaires.
19. se félicitent de l'aide offerte aux pays par le Programme pêche hauturière, tout spécialement en ce qui concerne les activités liées aux négociations menées à l'échelon national, à la prise de décisions de gestion relatives à la fermeture de la pêche sur DCP, aux systèmes IMS, au renforcement des bases de données TUFMAN et TUF-ART et de la saisie de données, ainsi qu'à la formation des observateurs. Ils invitent le programme à poursuivre l'élaboration de rapports par pays, plus particulièrement ceux de nature à appuyer la prise de décisions de gestion à l'échelon national.
20. notent que les effets de la pêche dans les eaux territoriales pourraient constituer un domaine d'action à l'avenir dans les États et Territoires insulaires océaniques.
21. conviennent que des efforts supplémentaires doivent être déployés en vue de poursuivre l'élaboration d'une mesure de conservation et de gestion pour le germon du sud, dont le projet est demeuré au point mort depuis l'an dernier à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC). Ils suggèrent de maintenir la coopération avec le Comité permanent sur les thonidés et marlins ainsi qu'avec d'autres parties prenantes intéressées, afin de parvenir à fixer des limites de prises viables pour le germon du sud.
22. prennent note du souhait formulé par certains pays membres de bénéficier d'une assistance afin de déterminer un niveau approprié pour l'effort de pêche à l'échelon national, de sorte à retirer les avantages économiques visés.
23. demandent la réalisation d'estimations sur les prises déclarées par pays en sus des estimations classiques par flottille, destinées à l'atelier sur les données relatives à la pêche thonière.

24. réaffirment l'intérêt que portent les pays membres à la poursuite des travaux sur les points de référence et les règles d'exploitation pour les thonidés, conformément aux orientations données par la WCPFC.
25. se disent conscients de l'importance capitale que revêt le programme d'observation pour la pêche hauturière et de la nécessité impérieuse d'assurer un financement pérenne de ce programme, éventuellement au moyen d'un dispositif de recouvrement des coûts auprès des bénéficiaires ou grâce à la mobilisation de fonds ordinaires par la CPS et l'Agence des pêches du Forum (FFA). La collecte de données électroniques est considérée comme une avancée majeure.
26. se félicitent du nouvel appui financier offert par la Nouvelle-Zélande et remercient ce pays.
27. indiquent qu'il est impératif que les données soient en permanence disponibles sur des disques durs portables pour les pays qui ne bénéficient pas d'une connexion Internet stable, afin de garantir l'accès local aux données.
28. prennent note du rôle clé joué par le Programme pêche hauturière en matière de renforcement des capacités, notamment auprès des services des pêches de moindre envergure.
29. réaffirment l'importance du Programme pêche hauturière comme prestataire régulier de services scientifiques à la WCPFC, notant que le transfert de données et de conseils scientifiques cohérents de l'échelon régional à l'échelon national a des retombées considérables pour les pays membres de la CPS.
30. font part de leur intérêt pour l'examen des principales espèces visées en concurrence par la pêche artisanale et la pêche sportive, qui prend de l'ampleur, et la pêche commerciale.

Bureau du Directeur et Section information halieutique

31. approuvent la proposition portant sur l'établissement d'un ensemble de plans stratégiques évolutifs qui seraient révisés tous les deux ans.
32. apportent leur soutien aux activités menées dans le prolongement des conclusions de l'étude sur la vulnérabilité au changement climatique (Bell et al., 2011), notamment les quatre ateliers prévus dans les pays d'ici au mois de juin 2013, et constatent que des indicateurs à long terme seront nécessaires pour évaluer la réussite des travaux en lien avec le changement climatique.
33. se déclarent préoccupés par le déséquilibre des moyens mobilisés (aussi bien les effectifs que le financement) par le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière, et sont favorables à une augmentation du nombre d'agents et du volume de fonds affectés au Programme pêche côtière.
34. recommandent la mise en place de mesures plus concrètes d'évaluation des actions menées par le Bureau du Directeur de la Division, et proposent l'examen des activités et des capacités des services des pêches nationaux de la région.
35. estiment de manière générale que d'autres débats doivent être conduits, afin de déterminer des programmes de recouvrement des coûts.

Facilitation des exportations

36. prennent acte du processus de certification requis pour exporter sur le marché européen. Ils indiquent qu'il serait préférable de miser sur une approche régionale afin de favoriser les exportations vers l'Union européenne, et que tous pourraient tirer parti des ressources mises en commun.

Biosécurité aquatique

37. font part de leur satisfaction concernant le document de réflexion élaboré par la CPS et la FAO au sujet de l'instauration d'un cadre régional de biosécurité aquatique au profit des États et Territoires insulaires océaniques.
38. demandent à la CPS de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les agents pathogènes et les espèces nuisibles actuellement observés à l'échelon national en dressant des listes de pathogènes par pays, ainsi qu'au renforcement des capacités en matière d'analyse des risques grâce à des ateliers de formation.

39. réaffirment la nécessité de trouver des fonds afin de créer un poste de chargé de la biosécurité au sein de la Section aquaculture de la CPS. Ils estiment que l'alignement du projet sur les objectifs de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pourrait permettre de solliciter une aide auprès du fonds mondial de l'OIE ; il est toutefois probable que les financements correspondants seraient alloués pour la conduite d'un programme, et non la dotation d'un poste.
40. recommandent la réalisation d'un audit sur les capacités et les politiques, afin de faire le bilan de la situation en matière de biosécurité aquatique.

Vivaneau

41. notent avec satisfaction les progrès accomplis et soutiennent les activités prévues dans chacun des quatre axes prioritaires du projet sur le vivaneau (améliorer la collecte de données sur la pêche, approfondir les connaissances biologiques des principales espèces, mieux évaluer et gérer la pêche, et renforcer les capacités).
42. manifestent leur intérêt pour l'extension du projet aux États et Territoires qui n'y prennent pas encore part (notamment la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a proposé son appui aux activités de recherche).
43. demandent la tenue de consultations entre les scientifiques de la CPS en charge du projet et les parties prenantes nationales, afin de garantir la parfaite compréhension des résultats et de leurs incidences sur la gestion.
44. prennent note avec satisfaction du concours financier accordé par l'AusAID, et insistent sur la nécessité d'un financement pérenne dans ce domaine de travail clé.

Gestion des pêcheries d'holothuries

45. prennent note des questions complexes entrant en jeu dans la gestion et l'évaluation des récoltes d'holothuries, notamment la nature cyclique des pêcheries (alternance entre forte expansion et récession), et de l'envolée des prix des espèces à forte valeur commerciale depuis cinq à dix ans. Ils constatent qu'autoriser la récolte de l'ensemble des espèces ouvre la voie à une « exploitation opportuniste ».
46. suggèrent le recours à des totaux autorisés de captures (TAC) par espèce, et estiment que l'évaluation des récoltes au point d'entrée sur le marché constituerait la solution la plus efficace. Afin de faire avancer la situation à l'échelon régional, ils proposent également d'établir une liste exhaustive des critères de délivrance des permis, similaire à celle actuellement utilisée dans certains États et Territoires insulaires océaniques (en Papouasie-Nouvelle-Guinée, par exemple).
47. remercient la CPS pour la conduite de formations sur l'évaluation des ressources d'holothuries, incluant notamment les activités suivantes : études de terrain, cours d'identification des espèces, harmonisation des méthodes d'enquête et mise au point d'un manuel d'enquête, participation de responsables et d'ONG à des formations sur le terrain, programme d'échange d'agents, ainsi que détachement d'agents pour l'analyse des données et l'établissement de rapports. Ils demandent à l'Organisation de poursuivre les actions menées dans ces domaines.
48. recommandent une gestion prudente des espèces d'holothuries à forte valeur commerciale, que ce soit à l'aide de quotas de pêche par espèce, via l'interdiction de la pêche d'espèces particulières ou par l'exclusion des espèces à forte valeur marchande des listes des espèces autorisées.
49. prennent note de l'étude intéressante réalisée par l'IRD et le service des pêches de Vanuatu, ainsi que de la mise au point par la FAO d'un nouveau catalogue sur les holothuries.
50. demandent à la CPS de poursuivre son travail en faveur de l'harmonisation des méthodes, en vue d'assurer la collecte de données appropriées. Ils recommandent la fixation de grandes densités de référence, à l'échelle de la région et par type d'île, fondées sur l'ensemble des sources disponibles, et demandent la poursuite des activités d'assistance en faveur de l'élaboration de plans de gestion et de réglementations, afin d'assurer leur conformité.
51. préconisent une plus grande transparence et une meilleure compréhension des tendances du marché pour les holothuries, notamment des prix aux points de vente.

Exposés présentés par d'autres organisations

52. expriment leur satisfaction au sujet des activités de gestion communautaire des ressources côtières menées par la JICA, notamment celles liées au mouillage de DCP, à l'aquaculture de chanidés, ainsi qu'aux programmes de gestion communautaire des ressources côtières à Vanuatu et Palau. Ils saluent le soutien technique et la collaboration offerts par la CPS dans le cadre des projets de mouillage de DCP. Ils prennent note de la demande d'assistance formulée par plusieurs États et Territoires insulaires océaniques s'agissant de leur programme d'observation et de la formation des équipages, l'objectif visé étant d'accroître les avantages économiques à l'échelon local (activités à mener éventuellement en association avec le Fisheries and Maritime Institute). Ils préconisent l'établissement d'un réseau ou forum officiel destiné aux responsables des programmes en milieu communautaire, grâce auquel les expériences pourraient être échangées et la collaboration régionale renforcée.
53. Dans le cadre du projet DEVFish mené conjointement par la FFA et la CPS, la FFA informe les participants de l'élaboration d'un projet de programme pour le nouveau diplôme régional portant sur les activités de suivi, contrôle et surveillance (MCS ; essentiellement volet hauturier, mais aussi intégration prévue de composantes côtières). Le projet en question sera soumis pour observation au groupe de travail MCS plus tard dans l'année.
54. Les Directeurs des pêches soutiennent la poursuite des cours régionaux de formation halieutique au profit des agents des pêches dispensés par l'Institut de technologie Marlborough à Nelson en collaboration avec la CPS, et notent que les équipements et l'enseignement ont été diversifiés. Ils approuvent tout particulièrement les nouveaux modules intégrés, tels que la formation sur la gestion de petites entreprises conduite en collaboration avec la CPS et le MCS. Ils informent les participants que de nouvelles matières sont susceptibles d'être ajoutées en fonction de la teneur des échanges lors de la huitième Conférence des Directeurs des pêches, notamment concernant la gestion de bases de données ainsi que les études de marché et les enquêtes auprès des pêcheurs, et précisent que les modifications apportées au programme de cours sont le fruit de l'enquête effectuée en 2003. Ils se félicitent du concours financier encore apporté par la NZA id, qui permet d'assurer la poursuite des cours régionaux de formation halieutique proposés par l'Institut.
55. La FAO présente les dernières avancées ainsi que les programmes et les activités relatifs aux zones s'étendant au-delà des limites de la juridiction nationale, notamment les projets sur les thonidés, ceux sur les grands fonds, le projet de partenariat pour les océans financé par la Banque mondiale, ainsi que le renforcement des capacités internationales en vue de la gestion efficace des zones susmentionnées. La CPS et d'autres organisations régionales sont remerciées pour leur soutien et leur collaboration. Les participants prennent note de la tenue d'une réunion sur la biosécurité organisée conjointement par la CPS et la FAO en 2012. Ils reconnaissent le rôle prépondérant joué par la pêche en eaux profondes dans certains pays membres, ainsi que la possibilité pour la CPS et le programme sur la pêche dans les grands fonds de la FAO de mener des projets communs à cet égard.

Pages Web nationales sur les thonidés

56. font part de leur satisfaction au sujet de l'élaboration de pages Web nationales sur les thonidés et des progrès réalisés concernant le modèle SEAPODYM.
57. souhaitent que la priorité soit donnée à la traduction en français de certaines pages des rapports à l'intention des Territoires français.
58. appellent de leurs vœux la création de pages Web nationales sur la pêche côtière, à l'image de celles sur les thonidés, ainsi que l'élargissement à la composante côtière des financements alloués par les bailleurs.
59. demandent l'organisation d'ateliers de formation sur l'utilisation et l'interprétation des modèles de l'écosystème (SEAPODYM).

Annexe 1

Rapports et déclarations des pays

La Polynésie française :

60. informe les participants qu'elle souhaite poursuivre le développement de secteurs économiquement viables dans le cadre de sa pêche palangrière (notamment grâce à l'utilisation d'unités de congélation et à la mise en place de formation et de certifications) et d'autres filières halieutiques de moindre envergure (sur le plan économique).
61. fait part de son intérêt durable pour l'aquaculture (pisciculture, élevage de crevettes, perliculture).
62. manifeste l'intérêt qu'elle porte à la pêche vivrière dans le lagon, et indique qu'elle entend réintroduire cette année des plans de gestion pour l'holothurie et poursuivre ses travaux sur le burgau et le troca.
63. prend acte de l'élaboration de nouveaux plans de gestion des pêches côtières et hauturières.

La Nouvelle-Calédonie :

64. informe les participants qu'un nouveau cadre réglementaire de gestion des pêches conforme aux exigences de la WCPFC a été mis au point.
65. indique que le système de suivi des navires est en place et utilisé, et que les niveaux d'effort (nombre de permis) sont désormais régulés à l'aide des données de suivi.
66. évoque le rôle toujours important joué par l'élevage des crevettes dans une production fondée sur l'aquaculture, ainsi que les tendances relatives au développement des cultures en milieu lagonaire.
67. prend acte du lancement d'une procédure en vue de la création d'un parc naturel marin dans la mer de Corail.
68. apprécie l'appui apporté par la CPS l'année précédente, au titre de la nouvelle stratégie conjointe de pays.
69. informe les participants qu'elle poursuit ses travaux relatifs à la création d'une filière de traitement des déchets de poisson.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée :

70. annonce qu'elle compte soumettre un document précisant les activités et les domaines d'intérêt pour lesquels elle souhaite bénéficier de l'assistance de la CPS à l'avenir.
71. explique que le programme sur les thonidés est en cours d'évaluation, notamment les volets portant sur l'observation.
72. indique que 35 millions de kinas ont été alloués aux pêcheries côtières et dulçaquicoles des provinces afin de financer la conduite d'activités.
73. informe les participants qu'elle entend installer des DCP en association avec l'ensemble des provinces maritimes d'ici la mi-2013 et étendre son programme d'algoculture.
74. annonce qu'elle prolongera de trois ans le moratoire sur la pêche de l'holothurie ; un plan de gestion doit être élaboré et un suivi est en cours.
75. salue le travail accompli par la CPS dans le domaine du commerce d'aquariophilie.
76. évoque le soutien dont a bénéficié l'Institut d'études halieutiques dans le cadre de programmes régionaux (observation de la pêche à la senne et marquage des thonidés), ainsi que la Station de recherche et de mariculture de l'île de Nago (analyse des risques pathogènes pour le mafou, protocoles de quarantaine et fourniture de matériel de laboratoire).

Les Îles Cook :

77. informent les participants de l'intensification de leurs activités hauturières (pêche du germon et du thon obèse), et évoquent le rôle clé joué par la filière halieutique dans la diversification de la base économique (limiter la dépendance à l'égard du tourisme).
78. expliquent l'importance de la pêche artisanale et de la pêche au gros, ainsi que l'assistance apportée à partir des recettes tirées des permis. Elles soulignent également l'intérêt des DCP dans les eaux moins productives, en précisant que jusqu'à dix dispositifs sont mouillés à Rarotonga, le long des 30 km de côtes.
79. notent l'adoption de réglementations visant à fixer le TAC à 1 250 jours pour la pêche à la senne.
80. indiquent souhaiter accroître les exportations et développer les infrastructures à terre.
81. soulignent l'importance de l'holothurie, et précisent que des évaluations des stocks sont actuellement conduites pour cette espèce avant que ne soit donné le véritable coup d'envoi de la pêche commerciale.
82. expliquent que la filière perlicole est en proie à des difficultés en raison de la mauvaise gestion de l'environnement et du manque de rentabilité.
83. constatent l'insécurité alimentaire des îles du sud, notamment à Rarotonga, l'île-capitale, et reconnaissent le défi que présente la redistribution des poissons attrapés près des atolls septentrionaux, où l'offre est excédentaire.

La Nouvelle-Zélande :

84. salue l'aide accordée par la CPS aux États et Territoires insulaires océaniques, et indique offrir un concours financier triennal à l'appui des principaux domaines scientifiques et du développement liés à la pêche hauturière.

L'Australie :

85. félicite la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS pour l'orientation donnée à son plan stratégique, ainsi que pour sa capacité à faire face aux enjeux actuels et émergents.
86. estime qu'il est nécessaire d'accorder une attention accrue, aux échelons national et régional, aux problèmes d'insécurité alimentaire associés aux pressions qui s'exercent sur les pêcheries côtières en raison du changement climatique et d'autres facteurs.
87. salue les travaux actuellement menés afin d'évaluer les stocks de la pêche thonière hauturière, une activité précieuse.
88. indique qu'elle continuera d'apporter un soutien appuyé aux programmes des pêches pertinents de la FFA et de la CPS ainsi qu'aux partenaires bilatéraux, conformément aux besoins prioritaires recensés, notamment à ceux énoncés dans le projet Pacific Oceanscape.